

Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016



Chantier de Breteuil : La lutte et la détermination des salariés a payé !

Le 7 septembre, les 25 travailleurs sans papiers recrutés par la société MT BAT Immeubles pour assurer les travaux de curage sur le chantier du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e) se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime un des leurs la veille.

La décision des 25 salariés vulnérables de dénoncer leurs conditions de travail auprès des autorités et du maître d'ouvrage du chantier et ce, malgré les menaces de MT BAT immeubles, a été déterminante.

La médiation regroupant les sociétés COVEA Immobilier, maître d'ouvrage, et CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT ont permis d'aboutir, en lien avec les autorités (Préfecture de Police de Paris, Direccte- inspection du Travail), à un règlement positif pour l'avenir de ces salariés :

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative sont en cours auprès des autorités compétentes

Ainsi, le lundi 7 novembre, soit 2 mois après le déclenchement de la grève, les 25 salariés ont retrouvé leur poste de travail sur le chantier de Breteuil, mais cette fois-ci dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Pour ce qui est de la société MT BAT Immeubles, la CGT avec l'ensemble des salariés saisira le Conseil des Prud'hommes et se portera partie civile au pénal afin d'obtenir le paiement des salaires, l'établissement des bulletins de salaire, 6 mois de salaires pour travail dissimulé, des dommages et intérêts pour mise en danger d'autrui, conditions de travail indignes et discrimination.

Pour la CGT, ce résultat est très positif. D'autant que c'est la première fois qu'un donneur d'ordres a fini par s'engager positivement au nom d'un sous-traitant défaillant .

La lutte contre le dumping social doit être une priorité des pouvoirs publics ! Elle doit permettre la reconnaissance des droits des salariés qui en sont victimes !

Cela implique un développement des moyens octroyés aux services de contrôle et une législation qui garantisse réellement les droits de l'ensemble des salariés.

Défendre les droits des salariés les plus vulnérables permet de garantir les droits de tous les salariés. La CGT continuera de s'y employer.

Paris le 8 novembre 2016

Conclusion de la Médiation COVEA - CAPRON - CGT :

Déclaration Commune du 3 Novembre 2016

La SCCV Breteuil-Ségur a mandaté COVEA IMMOBILIER pour procéder à la restructuration d'un ensemble immobilier situé au 46-50 avenue de Breteuil à Paris 7ème (anciennement immeuble Michelin).

Ce projet comprend la rénovation des surfaces de bureaux, la création de 82 logements, dont 23 logements sociaux, ainsi qu'un espace de la petite enfance.

Ce projet comportait des opérations de curage qui ont été confiées à la société CAPRON, laquelle a sous-traité ces travaux à la société MT BAT IMMEUBLES.

La société MT BAT IMMEUBLES a employé 25 salariés dépourvus de titre de séjour, entraînant notamment l'arrêt des opérations de rénovation.

Une médiation regroupant les sociétés COVEA IMMOBILIER, maître d'ouvrage, CAPRON, donneur d'ordre, et la CGT a permis d'aboutir, en lien avec les autorités (PREFECTURE DE POLICE et DIRECCTE), à un règlement positif de cette situation pour l'avenir de ces salariés.

- La société CAPRON s'est engagée à recruter ces 25 personnes.
- Les démarches en vue de la régularisation administrative de ces 25 personnes sont en cours auprès des autorités compétentes.

Pour COVEA IMMOBILIER :

" Nous avons pris en considération la dimension humaine de cette situation et avons pu par nos actions, en concertation avec les divers intervenants, proposer les solutions qui s'imposaient pour traiter dignement ces personnes qui reprendront donc leur poste de travail le 7 novembre".

Pour la CGT :

« Un travail en concertation avec les divers intervenants a permis d'obtenir ce résultat positif ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Concernant MT BAT IMMEUBLES dont la responsabilité pleine et entière est avérée, les poursuites judiciaires seront donc engagées. »

Pour CAPRON :

«Nous n'envisagions pas de ne pas aider les salariés de la société MT BAT IMMEUBLES , dont nous condamnons totalement et fermement les agissements. Nous avons donc œuvré, en lien étroit avec COVEA IMMOBILIER et la CGT, à la mise en place d'une solution permettant le déblocage de cette situation en embauchant les salariés concernés »

Le lundi 7 novembre, ces 25 personnes retrouveront leur poste de travail sur le chantier de Breteuil directement salariés par la société CAPRON, dans le respect du code du travail et des conditions de sécurité.

Paris, le 3 Novembre 2016

